

CLE du 21 octobre 2016

DELIBERATION

Objet : Validation du projet de contrat de rivière des Gardons 2017-2022

Collèges des élus (30 membres)	Collège des usagers (21 membres)	Collège des administrations et établissements publics (7 membres)
<p><u>Conseil Régional</u> Mme GENOLHER</p>		
<p><u>Conseils Départementaux</u> Mme BLANC (canton d'Alès 1) M. SUAU (canton d'Alès 1 – excusé, a donné pouvoir à Mme BLANC) Mme MEUNIER (canton d'Alès 2 – excusée, a donné pouvoir à Mme PEYRIC) Mme PEYRIC (canton d'Alès 3) M. AIGOIN (canton du Collet de Dèze – excusé, a donné pouvoir à M ABBOU)</p>	<p><u>Agriculture et préleveurs d'eau</u> Mme NEGRE (La Bambouseraie)</p>	<p>Mme GARCIA (Agence de l'eau RMC) M. LECAT (DREAL LR)</p>
<p><u>Maires 30</u> M. POINDRON (Saint-Dézéry)</p>	<p><u>Protection de la nature et patrimoniale</u> M. JULIAN (Nature et Progrès) M. MUTEL (MRM)</p>	<p>M. CLOUSEAU (DDTM 30) M. VEAUTE (ARS)</p>
<p><u>Etablissements publics locaux (30)</u> M. ABBOU (CC Causses Aigoual Cévennes) M. BOLLEGUE (Nîmes Métropole) M. CLEMENT (SM SCoT Sud Gard) Mme MAQUART (CC Leins Gardonnenque) M. GILLES (SIAEP Avène) M. ROUMAJON (SIAEP Tornac-Masillargues-Atuech) M. LAYRE (SMAGE des Gardons)</p>	<p><u>Carriers</u> M. MAESTRI (UNICEM)</p>	
<p><u>Etablissements publics locaux (48)</u> Mme CLAUZEL (CC Cévenne des Hauts Gardons)</p>		
14/30	4/21	4/7
<p>Membres présents et représentés : 22/58 (Quorum = 39/58) Membres excusés représentés : 2 (Mme MEUNIER pouvoir à Mme PEYRIC, M. AIGOIN pouvoir à M. ABBOU) Membres excusés : 5 (M. BONNAFOUX, M. PIT, M. ISSARTE, M. MARTIN, M DIDON-LESCOT)</p>		
<p>Membres - Hors quorum M. GAY (Alès Agglomération), M. GOLEMBIEWSKI (Agence de l'eau RMC), Mme UYUNI-REYES (CD 30) Excusés : Mme JOYAUX, ARS 48, M. BLANC, Mme GUENEE, M. DEBENNE</p>		
<p>INVITES M. GEORGES (animateur CLE, CR, SMAGE), M. JOURDAIN (SMAGE),</p>		

Madame la Présidente accueille l'ensemble des participants et ouvre la séance à 10 h 15.

Le rapport ci-après présentant le bilan du contrat de rivière 2010-2015 et le projet 2017-2022 est présenté à l'assemblée.

Les différents éléments disponibles sur le projet de contrat de rivière 2017 – 2022 ont été mis à disposition des membres de la CLE le 28 septembre 2016.

L'intégration de nouvelles données de financement sur le département de la Lozère a conduit à modifier très légèrement le bilan financier et à compléter quelques informations sur le secteur lozérien notamment dans les fiches opérations.

Par ailleurs un dernier comité de pilotage sur le projet de contrat de rivière s'est déroulé le 4 octobre 2016 pour affiner les derniers détails des documents. Les données financières ont été ainsi affinées mais restent modifiées à la marge.

Le rapport présenté ci-dessous inclus les modifications apportées aux documents transmis le 28 septembre 2016.

Le contrat de rivière est un outil à caractère opérationnel qui planifie les principales actions à réaliser à l'échelle du bassin versant sur une période courte, généralement 5 à 6 ans.

L'intérêt de réaliser un contrat de rivière est multiple :

- ➔ **Voir loin et bien faire** : bien réfléchir à la bonne échelle de temps (long terme) et d'espace (bassin versant, impacts amont/aval, effet cumulé). Ces outils nous permettent de travailler durablement et de manière équilibrée et donnent donc des « garanties » à nos partenaires financiers et institutionnels.
- ➔ **Construire ensemble** : le SAGE et le contrat de rivière sont élaborés par une assemblée, la Commission Locale de l'Eau, qui est composée de représentants d'élus, d'administrations et d'usagers (agriculture, loisirs, tourisme, économie, riverains, environnement...).
- ➔ **Travailler en partenariat** : le SMAGE et ses partenaires travaillent ensemble (Etat, financeurs, autres syndicats importants, EPCI à fiscalité propre,...) chacun dans ses domaines de compétences, pour être plus efficaces.
- ➔ **Obtenir des financements** - ces outils permettent d'obtenir des financements avec de nombreux partenaires : Départements, Région, Agence de l'eau, Etat, Europe, ... L'Agence constitue le seul financeur qui s'engage financièrement sur les actions prioritaires sur des périodes de 3 ans. Par ailleurs sa participation financière à certaines actions, telles que l'entretien des cours d'eau, est conditionnée à la signature d'un contrat de rivière.

Un premier contrat de rivière s'est déroulé entre 2010 et 2015 sur le bassin versant.

Le bilan est très positif, que ce soit en termes technique comme financier. Un nouveau contrat de rivière est en cours d'élaboration pour la période 2017-2022. Le présent rapport vise à présenter le contrat de rivière pour une proposition de validation et d'autorisation de la Présidente à le signer.

Le projet de contrat de rivière proposé est celui présenté à la CLE du 21 octobre 2016. S'il devait être modifié, les modifications seront présentées en séance. Effectivement c'est la CLE qui pilote l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de rivière. Le SMAGE des Gardons, nommé également EPTB Gardons, est le porteur de la démarche et, à ce titre, assure l'animation et le portage du contrat pour la CLE. Enfin, le SMAGE est un maître d'ouvrage important d'actions intégrées dans le contrat de rivière sur lesquelles nous nous engageons sur le principe.

1. Bilan du contrat de rivière 2010-2015

Le contrat de rivière comportait 251 actions. Il a été ajouté 16 actions lors de la réactualisation à mi-parcours qui a réorganisé significativement le volet « milieux aquatiques ». Le contrat de rivière a été évalué sur la base de **225 actions**.

Les actions avaient été priorisés de deux manières selon une méthode déterminée par le SMAGE. Effectivement il a été défini une priorité brute qui correspondait au niveau de réponse de l'action à un objectif (priorisation normale) et une priorité opérationnelle qui intègre la faisabilité des actions, afin d'**intégrer la réalité de terrain**. Les engagements du SMAGE, en termes de portage et d'animation, reposaient sur les actions en priorité opérationnelle 1 et 2.

Les **taux de réalisation** des actions du contrat de rivière sont **particulièrement satisfaisants** avec 91% pour les PO1 et 75% pour les PO2, portés respectivement à 96% et 87% en analyse contextualisée (certaines actions retirées car leur absence de réalisation est indépendante de l'animation réalisée).

Les taux de réalisation en priorité brute sont forcément plus réduits mais restent toutefois très bons.

Le taux de réalisation globale est tout à fait intéressant, avec des valeurs comprises entre 67 et 83% et la réalisation de 150 actions sur les 6 ans du contrat de rivière.

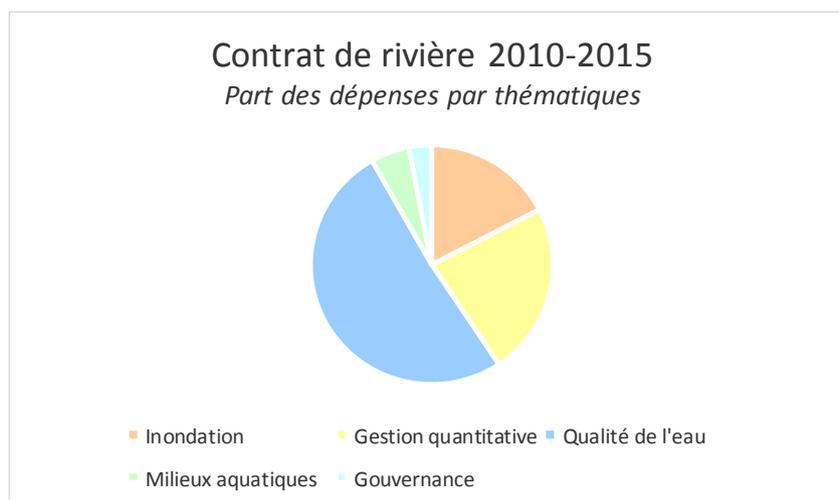
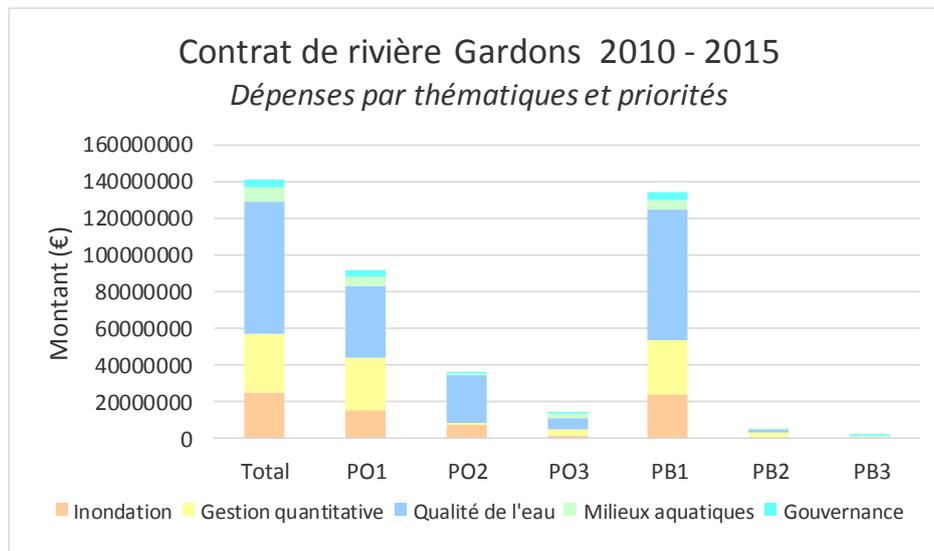
	Actions réalisées	Actions non réalisés	Actions non réalisées liées à des contraintes extérieures	Taux de réalisation brute	Taux de réalisation contextualisé
Priorité brute 1	111	17	23	74%	87%
Priorité brute 2	32	9	17	56%	80%
Priorité brute 3	7	5	4	41%	54%
Priorité opérationnelle 1	64	3	3	91%	96%
Priorité opérationnelle 2	45	8	8	75%	87%
Priorité opérationnelle 3	41	20	33	43%	66%
Total	150	31	44	67%	83%

Le bilan financier du contrat de rivière est excellent avec **plus de 140 millions d'euros** investis. Le taux de réalisation globale atteint 94% pour l'analyse brute et 106% pour l'analyse contextualisée.

Les dépenses se concentrent sur les **actions de première priorité** qu'elles soient brutes ou opérationnelles.

Priorité et indicateur	Analyse brute			Analyse contextualisée <i>en intégrant les contraintes extérieures</i>		
	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation
PO1	50 025 751	92 106 569	184%	49 977 861	92106569	184%
PO2	53 869 216	35 380 848	66%	48 844 016	35380848	72%
PO3	45 430 136	13 448 361	30%	34 237 016	13448361	39%
PB1	99 152 709	133 900 416	135%	88 893 939	133900416	151%
PB2	47 743 282	5 157 153	11%	42 447 802	5157153	12%
PB3	2 429 112	1 878 210	77%	1 717 152	1878210	109%
Total	149 325 103	140 935 779	94%	133 058 893	140935779	106%

Le graphe d'analyse thématique et par priorité met en évidence la part importante du montant investi pour les actions sur la qualité des eaux et la prépondérance des montants investis dans les actions de première priorité.



La majorité des dépenses relève donc du volet sur la **qualité des eaux**, principalement en relation avec un volume important de travaux sur **les stations d'épuration domestiques** (24 millions d'€) et **industrielles** (23 millions d'€) et des travaux sur les **réseaux** (11,5 millions).

Le volet « **gestion quantitative** » constitue le second montant investi avec près de **33 millions d'€**. Il est fortement influencé par les actions liées à l'eau potable, avec les **schémas AEP** (plus de 4 millions d'€), les travaux d'amélioration des **rendements** (18 millions d'€) et de **sécurisation** (7 millions d'€).

Les actions sur le volet des **inondations** ont généré une dépense de 24.5 millions d'€. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- ➔ Les **projets structurants portés par l'EPTB** pour plus de **7 millions d'€** (protection de berge de la digue de Remoulins, travaux de restauration du Briançon à Théziers et Domazan, travaux hydrauliques à Montfrin, Plan de Gestion durable du Gardon d'Alès aval),
- ➔ Les opérations de **délocalisation** et de **réalisation de PPR** portées par l'Etat, avec, respectivement des dépenses de 4.5 millions d'€ et 1.5 millions d'€,

- ➔ **L'entretien des cours d'eau** : plus de 4.5 millions d'€, dont plus des ¾ portés par l'EPTB,
- ➔ Les études et démarches pour la **sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge** portées par le Département du Gard pour plus de 2 millions d'€.

Le volet « **milieux aquatiques** » a généré une dépense de l'ordre de **7 millions d'euros** principalement affectés à la restauration de la **continuité écologique** (2.5 millions), la **gestion des espèces invasives végétales** (2.5 millions) et à la maison du castor (1.8 million d'€).

Le volet « **Gouvernance** » est l'origine d'une dépense de plus de 4 millions d'€ principalement concentrés sur **l'animation**.

La participation des financeurs est la suivante :

Acteurs	Taux de participation	Montant (€)
Etat	2,3%	3 215 274
Europe	0,3%	377 287
Agence de l'eau	32.6 %	46 276 547
Région	1.3%	1 910 388
CD30	8,7%	12 292 229
SMD	4,7%	6 611 734
CD48	0,5%	687 386
Autres	0,0%	70 415
Autofinancement	49.7%	70 634 197
	100,0%	142 075 457
<i>SMAGE</i>	3,2%	4 559 862

L'Agence de l'eau constitue le principal financeur avec 33% de participation, ce qui apparait logique au regard de sa vocation.

En considérant les différentes contributions du **Département du Gard** (subvention, autofinancement, participation au SMAGE et au SMD), il participe à hauteur de 14% aux dépenses pour un montant qui approche 20 millions d'€.

Pour **l'Etat**, la participation est portée à 7% en considérant les actions portées en maîtrise d'ouvrage. Il devient alors le troisième contributeur des actions du contrat de rivière. L'Etat intervenant essentiellement sur le volet des inondations, il peut être ainsi mesuré l'importance de son action sur cette thématique.

Le **SMD** participe à hauteur de 5% aux dépenses, ce qui est élevé sachant qu'il ne subventionne pas les actions sur la ressource en eau qui correspondent à 75% des dépenses. Il joue un rôle central aux côtés de l'Agence de l'eau sur la gouvernance qui est à l'origine du très bon avancement des actions du contrat.

La **Région Occitanie Pyrénées Méditerranée** contribue à hauteur de 1.4% mais quasiment uniquement sur les inondations ce qui en fait un contributeur important de cette thématique.

Le **Département de Lozère** contribue peu sur la masse financière globale car les communes lozériennes sont peu nombreuses et très rurales. Toutefois, pour la partie lozérienne du bassin versant, la contribution du Département de Lozère est très significative.

L'**autofinancement** reste important puisqu'il représente près de 50% des dépenses. En retirant les montants les plus ciblés (Etat et Département du Gard), l'autofinancement de bassin versant approche 44% du montant total dépensé.

Le **SMAGE des Gardons** contribue à l'autofinancement à hauteur de 7%, voire 10% en retirant l'autofinancement des entreprises du GIE pour leur investissement (action « ponctuelle » avec un fort montant). Cette contribution est très importante en sachant que le SMAGE ne porte pas d'action sur l'assainissement et l'eau potable qui représente près de ¼ des dépenses.

Ces différentes participations mettent en évidence **l'importante solidarité** à l'échelle nationale (Etat), de bassin (Agence de l'eau), régionale (Région) et départementale (Gard et Lozère). Par ailleurs les investissements réalisés dans le cadre du contrat de rivière sont particulièrement importants en termes **d'activité économique locale**, notamment dans un contexte de crise économique.

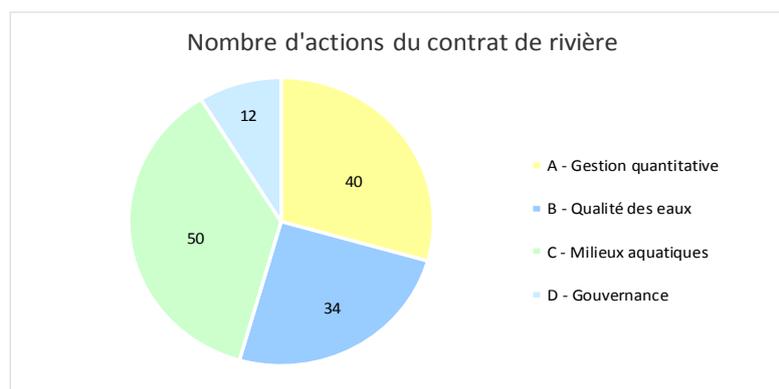
En conclusion le contrat de rivière 2010-2015 présente un excellent bilan.

2. Contrat de rivière 2017-2022

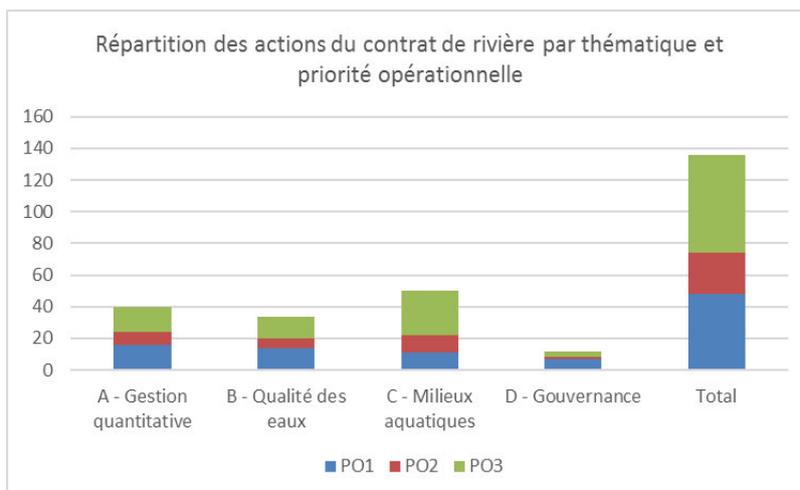
Le travail d'élaboration du contrat de rivière 2017-2022 a débuté dès 2015. Un des points importants de ce nouveau projet de contrat de rivière est **l'absence du volet inondation**. Effectivement le volet inondation relève des actions du PAPI et il n'est pas nécessaire de le réintégrer dans le contrat de rivière, d'autant que cela rend beaucoup plus complexe la gestion de ces deux outils car ils ne se déroulent pas sur les mêmes périodes : le PAPI2 s'achèvera fin 2017, un PAPI 3 est en préparation alors que le contrat de rivière débute en 2017.

Le contrat de rivière se déroulerait de 2017 à 2022 avec une clause de révision à mi-parcours. Ainsi, en 2019, nous réaliserons un premier bilan dont la qualité déterminera le niveau d'intervention de l'Agence de l'eau sur la seconde période du contrat. Ainsi un effort très important a été réalisé par le SMAGE pour inscrire et prioriser des **actions opérationnelles**.

Le contrat de rivière comprend **136 actions** au sens strict qui se répartissent ainsi :



La répartition des actions par priorité est la suivante :



Si l'on détaille les actions concernant l'assainissement collectif et l'eau potable, qui constituent les deux postes de dépense les plus importants, on aboutit à **316 actions**. Le détail est le suivant :

Intitulé	Nombre d'actions
<i>Réalisation de schémas directeurs AEP et de diagnostics des réseaux AEP</i>	30
<i>Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone urbaine</i>	1
<i>Travaux d'amélioration des rendements AEP de première priorité en zone rurale</i>	17
<i>Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - économie d'eau</i>	4
<i>Travaux d'amélioration des rendements AEP de seconde priorité - travaux annexes</i>	13
<i>Travaux de substitution de ressource</i>	5
<i>Travaux de substitution de ressource - Traitement</i>	4
Total AEP	74
<i>Etudes, diagnostics et Schémas directeurs</i>	55
<i>Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseaux de transfert- 1 bonifiée</i>	4
<i>Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseaux de transfert-1</i>	20
<i>Travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement et création de réseaux de transfert- 2</i>	24
<i>Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU - Priorités 1 bonifiée</i>	2
<i>Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU - Priorités 1</i>	12
<i>Mise aux normes, réhabilitation, amélioration et construction de STEU - Priorités 2</i>	3
Total assainissement collectif	120

Le montant global des actions du contrat de rivière dépasse **130 millions d'€** et se répartit ainsi :

Volet	Montant (€)
A - Gestion quantitative	65 344 030
B - Qualité des eaux	44 099 300
C - Milieux aquatiques	18 116 000
D - Gouvernance	3 688 600
Total	131 247 930

Contrairement au précédent contrat de rivière pour lequel le poste de dépense le plus important était l'assainissement, ce contrat de rivière met clairement **l'accent sur l'eau potable avec plus de 40 millions d'€** de travaux sur les **rendements AEP** et près de **18 millions d'€ sur les substitutions**. Le second poste de dépense est bien entendu **l'assainissement collectif** avec environ **17 millions d'€** de travaux pour le **traitement et 17 millions d'€ pour les réseaux**.

L'effort se poursuit sur la lutte sur les **pollutions diffuses**, essentiellement les pesticides que ce soit en zone agricole comme non agricole, avec près de **4 millions d'€ de dépenses prévisionnelles**.

Les dépenses envisagées pour les **milieux** sont importantes avec plus de **17 millions d'€** dont la majeure partie concerne **l'entretien des cours d'eau** avec 5 millions d'€, portés à 6 millions d'€ en intégrant la lutte contre les espèces invasives, la **restauration de la continuité écologique** (3.5 millions d'€) et la **restauration physique des cours d'eau** pour plus de 4 millions d'€.

Enfin il est envisagé une dépense de l'ordre de **3.6 millions d'€** pour la **gouvernance**, base de la gestion de l'eau, essentiellement en lien avec l'animation.

Les calculs des participations prévisionnelles des différents partenaires sont en cours.

Le principal financeur est **l'Agence de l'eau** dont l'engagement sur les **3 premières années** atteint au maximum **45,6 millions**. Le **Département du Gard**, par le biais du financement d'eau potable et de l'assainissement, mais également par ses participations au SMD et au SMAGE, sera également un financeur important.

Le contrat de rivière n'intégrant plus de volet inondation, réservé au PAPI, **l'Etat, la Région**, et dans une moindre mesure, **le SMD**, qui participe au volet milieux aquatique, sont moins présents que sur le précédent contrat de rivière.

Le **département de Lozère** qui intervient de manière importante sur l'eau potable et l'assainissement apporte également une contribution particulièrement significative localement.

Ces différentes interventions mettent en évidence le rôle de la solidarité, notamment du bassin versant Rhône Méditerranée, vers notre territoire. Par ailleurs la grande majorité des montants évoqués correspondent à des travaux, qui auront de fait un impact économique fort et très positif sur notre bassin.

Les documents du contrat de rivière 2017-2022 et du bilan de celui de 2010-2015 sont téléchargeables sur le site d'échange du SMAGE des Gardons http://www.les-gardons.com/serveur_doc/ (cf note jointe).

Modifications apportées aux documents du Contrat de rivière suite aux remarques des partenaires et du COPIL du 4 octobre 2016 :

L'ajustement des montants apportés par le département de Lozère a conduit à très légèrement modifier le bilan des subventions apportées.

Une erreur a été corrigée concernant le nombre d'actions intégrant l'AEP et l'assainissement qui s'élève à 316 et non 314.

Suite à des échanges avec le comité de pilotage ou certains de ces membres, des actions ont été ajustées à la marge. Par exemple les montants affectés aux actions d'accompagnement du monde agricole pour la mise en œuvre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) ont été annulés même si les actions en soi ont été maintenues. Effectivement il s'agit d'un accompagnement interne aux chambres d'agriculture et non financé visant surtout à mettre en valeur leur action. L'inscription de montants pouvait donner l'impression que c'était un montant à investir « obligatoirement » en termes de moyens humains par les chambres d'agriculture, ce qui n'est pas le cas.

Le document de présentation a été essentiellement complété par les chapitres concernant le SDAGE, le programme de mesures et le SAGE.

Le document contractuel a également été complété avec les chapitres d'engagement et l'intégration de Nîmes métropole (prévu comme signataire mais omis dans le document).

Enfin les fiches opérations ont été enrichies des remarques des membres du comité de pilotage. Elles concernent essentiellement les éléments suivants :

- ➔ Précision sur les financements (nouveaux modes de financements du Département du Gard, précisions des taux du SMD, ...),
- ➔ Précisions concernant des opérations en Lozère : possibilité d'intégration de travaux sur les rendements de réseau à St Etienne Vallée Française et Le Pompidou, intégration éventuelle plus tôt que prévu dans le programme d'actions des stations d'épuration sur Sainte Croix Vallée Française et Saint Germain de Calberte,
- ➔ Ajustement des actions de sensibilisation du SM du Galeizon,
- ➔ Précisions sur les profils et objectifs de baignade.

Modification de rédaction des fiches opération – volet A

Action A-III-1

La phrase :

[Suite à l'étude des volumes prélevables, la CLE a constaté un **déficit quantitatif** à l'échelle du bassin versant. Au regard des incertitudes, les valeurs n'ont pas été validées par la CLE mais les tendances ont été actées et un plan de Gestion de la Ressource en eau a été lancé le 9 février 2016.]

Est remplacée par :

[Suite à l'étude des volumes prélevables et aux incertitudes liées aux résultats, la CLE n'a pas validé les valeurs présentées. Par contre elle a acté les tendances (déficit quantitatif en août et dans une moindre mesure en septembre) et décidé de lancer un plan de Gestion de la Ressource en eau le 9 février 2016.]

Action A-IV-3

La phrase :

[Au regard de la confirmation du déficit quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant des Gardons à la suite de l'Etude Volumes Prélevables finalisée au printemps 2016, la mobilisation de ressources alternatives locales est une des actions à mettre en œuvre afin de contribuer à la résorption du déficit quantitatif.]

Est remplacée par :

[Au regard de la situation du bassin versant suite à l'Etude Volumes Prélevables finalisée au printemps 2016, la mobilisation de ressources alternatives locales est une des actions à mettre en œuvre afin de contribuer à la résorption du déficit quantitatif]

Les débats étant épuisés, Mme la présidente propose à l'assemblée de valider le bilan du contrat de rivière 2010-2015 et le projet de contrat de rivière 2017-2022 et d'autoriser la Présidente de la CLE à signer le document contractuel.

Les membres de la CLE des Gardons valident le bilan et le projet de contrat de rivière 2017-2022 et autorisent la Présidente à signer le document contractuel à la majorité – POUR : 21 ; ABSTENTION : 1

La Présidente
SAGE des Gardons
Smage des Gardons
 6 avenue du Général Leclerc
 30000 Nîmes
Commission locale de l'Eau

Geneviève BLANC